

Améliorer votre logement grâce aux aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat !

L'Agglomération du Puy-en-Velay en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Action Logement Services et le Département de la Haute-Loire proposent des aides financières pour les propriétaires qui souhaitent améliorer leur logement, au travers le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Près de **350 logements** ont déjà bénéficié des aides, n'attendez plus. Le dispositif se termine en 2024.

L'OPAH, c'est quoi ? Et quels travaux sont concernés ?

L'OPAH est un coup de pouce financier donné aux propriétaires privés qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement, qu'ils occupent ou qu'ils le louent à un tiers, sous réserve de remplir certaines conditions.

Les principaux travaux concernés :

- Amélioration des performances énergétiques (travaux d'isolation, changement de chauffage, menuiseries...),
- Adaptation du logement à la perte de mobilité due au vieillissement ou au handicap (adaptation de la salle de bain, monte escalier...)
- Résorption du mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduction de la vacance et mise sur le marché de nouveaux logements, par la rénovation de logements dégradés

J'ai un projet, que dois-je faire ?

Une **équipe technique** est mise à disposition gratuitement et sans engagement pour informer, **conseiller, vérifier l'éligibilité et accompagner les propriétaires** à préparer les dossiers de demande de subventions. Elle est à contacter avant commencement des travaux.

Pour la suite :

Vous êtes intéressé ? Contactez la Société Publique Locale du Velay (SPL)

04 71 02 52 52

contactopah@splvelay.fr



en partenariat avec



Avant d'engager vos travaux, vous devez prendre contact avec la SPL du Velay pour savoir si votre projet peut élargir à une aide financière. Les aides financières de l'OPAH peuvent être cumulables avec d'autres dispositifs d'aides. Faites le point avec la SPL du Velay.

Plus d'informations à découvrir sur le site <https://www.agglo-lepuyenvelay.fr/habitat-urbanisme/> rubrique « aides aux propriétaires »